

Deauville, le 22 juin 2026

Déclenchement de la vigilance sécheresse sur l'ensemble du département du Calvados

Par arrêté préfectoral du **17 juin 2026**, et après consultation des membres du Comité Ressource en Eau, le préfet du Calvados a décidé de **déclencher la vigilance sécheresse** sur l'ensemble du département.

Contexte

Les précipitations hivernales n'ont pas été suffisantes pour assurer une recharge satisfaisante des nappes phréatiques.

Le printemps a été particulièrement sec, ce qui a entraîné un assèchement inhabituel des sols et une baisse anormale du débit des cours d'eau.

En mai, d'importantes précipitations ont permis une amélioration temporaire de la situation. Toutefois, l'épisode de chaleur marqué à la fin du mois et l'insuffisance des pluies au début de ce mois de juin ont conduit à une nouvelle dégradation de la situation, en particulier pour les nappes.

Les débits des cours d'eau sont faibles et nettement sous la moyenne des dix dernières années. Les débits les plus faibles s'observent notamment sur la Touques.

Des nappes faiblement rechargées

Du fait de l'insuffisance des pluies depuis le début de l'hiver 2025-2026, le niveau des nappes phréatiques est dans l'ensemble plus bas que la normale et que les cinq dernières années, y compris comparé à 2022.

D'ores et déjà, le niveau de plusieurs nappes est plus bas que le seuil de vigilance. La plupart des prélèvements réalisés pour les besoins humains (eau potable, industrie, irrigation) sont réalisés dans ces nappes.

Les prévisions météorologiques actuelles n'annoncent pas de précipitations significatives et promettent une nette augmentation des températures. Une plus forte diminution du niveau des eaux souterraines, première ressource en eau du département, est attendue.

Un usage raisonné et sobre de l'eau est nécessaire, dès à présent

Afin d'anticiper une aggravation de la sécheresse et pour préserver la ressource en eau et les milieux naturels, le préfet du Calvados a décidé, après avoir consulté les

membres du Comité Ressource en Eau, de déclencher la vigilance sécheresse sur tout le territoire.

Il apparaît donc indispensable, dès à présent, de faire preuve de civisme pour une utilisation raisonnée et sobre de la ressource, afin de prévenir au mieux de futures mesures de restriction des usages de l'eau.

Dès maintenant, toutes les économies d'eau réalisées par chacun sont de nature à garantir au mieux la pérennité de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques et à prévenir une aggravation de la tension sur cette ressource en eau qui nous est indispensable au quotidien, à savoir :

- Réduire notre consommation d'eau pour nos usages domestiques et nos pratiques agricoles ;
- Limiter l'arrosage des espaces verts publics, terrains de sport et jardins privés, aux seules plantations les plus fragiles ;
- Reporter les travaux consommateurs d'eau qui peuvent attendre, tels que le nettoyage à grandes eaux des bâtiments, des terrasses, des voiries, des véhicules ;
- Privilégier la réutilisation des eaux en s'équipant, si ce n'est pas déjà fait, en matériel de récupération ;
- Recycler l'eau autant que possible.

L'arrêté de déclenchement de la situation de vigilance est consultable sur le site des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr), sur le site internet d'informations VigiEau (www.vigieau.gouv.fr), en préfecture et sous-préfectures ainsi que dans l'ensemble des mairies du Calvados.

Et sur le territoire Cœur Côte Fleurie ?

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'inscrit pleinement dans cette dynamique de préservation de la ressource en eau. Depuis septembre 2023, elle est engagée, aux côtés de son délégataire Veolia, dans la **charte d'engagements volontaires "Éco d'eau"**, signée par l'ensemble des communes du territoire.

Cette charte vise à mobiliser les habitants, les collectivités, les acteurs touristiques et économiques autour de trois principes essentiels : **sobriété, efficacité et solidarité**. Elle encourage une gestion responsable de l'eau, en cohérence avec les enjeux identifiés aujourd'hui au niveau départemental.

Plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en œuvre dans le cadre de cette démarche :

- Généralisation du **télérelevé**, permettant à chaque usager de suivre sa consommation et de détecter rapidement les anomalies ;

- Réduction des usages non essentiels, notamment avec la **suppression des douches de plage** ;
- Investissements dans des équipements et aménagements **moins consommateurs d'eau**, notamment dans les équipements sportifs et de loisirs ;
- Amélioration continue du rendement des réseaux, avec un objectif dépassant **85 %**.

La Communauté de Communes poursuit également ses actions de sensibilisation auprès des habitants et des acteurs locaux, et étudie de nouvelles pistes, telles que la **Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** pour l'arrosage, afin de réduire la pression sur la ressource.

Nous avons déjà les arrêtés REUT pour l'arrosage des espaces verts des villes de Deauville, Trouville et Touques. Les éléments de communication ont été mis en place l'année dernière.

Dans le contexte actuel de vigilance sécheresse, la Communauté de Communes réaffirme son engagement et invite l'ensemble des usagers du territoire à **adopter les bons réflexes** pour préserver durablement l'eau, ressource indispensable à la vie quotidienne, à l'activité économique et à l'équilibre des milieux naturels.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

